

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le six février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 février 2017

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, PONCET Damien, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle,

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du**  
**lundi 9 janvier 2017**

**Désignation d'un secrétaire de séance : DONZELLE Annie**

**1/ REMBOURSEMENT TROP PAYE 2017 - 3**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la société D.S.R a envoyé un chèque de 174.37 euros, en remboursement d'un trop payé sur l'exercice 2016.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCEPTE** le remboursement d'un montant de 174.37 euros, effectué par la Société D.S.R.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

**2/ VENTE BOIS 2017 - 4**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une coupe de bois sur pied a été effectuée en février 2016 ; la Société MONNET SEVE a envoyé un chèque pour le paiement de ce bois, d'un montant de 1 477.92 euros.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCEPTE** le paiement d'un montant de 1 477.92 euros pour la coupe de bois sur pied, effectuée par la Société MONNET SEVE.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

**3/ PLUIH – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD 2017 - 5**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUIH) a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Il rappelle les motifs de cette élaboration et, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, présente au conseil municipal les éléments propres à ouvrir le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné aux articles L. 151-2 et L. 151-5 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Haut-Bugey, qui tiendra lieu de PLH (PLUi-H)

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

**EMET** des observations qui sont consignées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

## **ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – PLUIH – DEBAT DES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD**

1/ La surface d'urbanisme sera-t-elle bien prise en compte pour les communes ayant le besoin de maintenir leur école ?

2/ Etant donné la lourdeur de la procédure de mise en place d'un PLUIH et considérant qu'il sera difficile d'imaginer une révision, à court terme, il serait judicieux de conserver des zones 2AU, sachant que notre commune, avec un PLU qui vient d'être approuvé et rentrant dans le cadre des nouvelles directives (loi ALUR, loi NOTRe) a fait l'acquisition récemment de foncier pour répondre au développement des 10 à 20 prochaines années.

3/ D'une manière générale, avec l'objectif d'une augmentation démographique à 5 000 habitants sur l'ensemble du territoire, horizon 10 ans, il serait regrettable de se voir refuser des demandes d'acquisitions de parcelles à cause d'une politique trop restrictive, contraire aux ambitions.

### **4 / PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2017 - 06**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 4 avril 2013, qui a mis en place une participation à la protection sociale complémentaire.

Le Maire propose de participer financièrement, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative des agents, à hauteur de 40 euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance labellisée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de participer financièrement à la protection sociale complémentaire à hauteur de 40 euros par mois, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance labellisée,

La participation sera versée directement à l'agent et ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### **5 / MISE A DISPOSITION D'UN HANGAR COMMUNAL 2017 - 07**

*Madame Florence CONTET sort de la salle et ne prend part ni aux discussions, ni au vote de ce point.*

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, la demande formulée par Monsieur Bruno CONTET, pour l'occupation d'un hangar communal, situé à Sonthonnax et dont il est le voisin immédiat, pour garer ses 2 voitures.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal devra statuer rapidement sur la destination future de ce bâtiment.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCEPTE** la mise à disposition du hangar communal de Sonthonnax auprès de Monsieur Bruno CONTET, pour le stationnement de ses 2 véhicules étant donné qu'il en a fait la demande et qu'il est le voisin immédiat de ce bâtiment,

**DECIDE** que la mise à disposition est consentie jusqu'à ce que le conseil municipal ait décidé de la destination future de ce bâtiment, et moyennant le paiement d'un montant de 35 euros par mois,

**DIT** que, si la décision qui sera prise prochainement sur la destination du hangar, s'oriente vers la location de celui-ci, les habitants de Sonthonnax souhaitant louer le bâtiment pourront se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **6-1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : Réunion de préparation du budget 2017, prévue le vendredi 17 février 2017, à 14h00

Une première réunion a eu lieu, pour établir un bilan de l'exercice 2016.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : RAS

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET :

Une partie des décorations a été enlevée ; le reste sera fait rapidement.

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET :

α 2017/2018 : les effectifs seront suffisants pour maintenir les 2 classes

α en mars : il y aura 32 enfants à la cantine, certains jours

Commission « Voiries, bois, agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

α à cause de la neige, pas de travaux réalisés

α chemin Mollard des Combes : débroussaillage terminé, restent quelques gros arbres à couper et 1 journée de tractopelle pour faire l'entrée du chemin

α chemin sous Bief : il est trop dangereux d'aller le dégager au tractopelle ; Xavier CHAPON pense le faire avec son tracteur

α chemin d'accès à la parcelle à Raphaël GINDRE : Xavier CHAPON et Roland GINDRE doivent aller voir sur place

α les 9 passages canadiens sont à nettoyer ; les barres sont enlevées, c'est dangereux.

α nettoyage des rases d'évacuation d'eau sur les chemins (Revers, sous le Beuchet, la Chapelle, Ferme du Pin, Très le Four, etc...)

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE : RAS

α four de Sonthonnax : il est toujours mouillé à l'intérieur, malgré les travaux d'étanchéité réalisés ; il sera peut-être nécessaire de changer les lauzes ; il faudra se renseigner sur l'obtention d'une éventuelle subvention.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

Il y a une fuite à localiser, à Sonthonnax

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE :

α il a été entrepris la rénovation de la petite salle polyvalente, effectuée par l'employé communal, avec l'aide d'élus.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON : RAS

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET :

α le bulletin N° 6 est en cours de préparation

α il a été décidé d'afficher dans les 3 villages, les affiches donnant des informations sur le BAFA

## **6-2 Remboursement des charges liées à la consommation d'eau et d'électricité aux gîtes 2017 - 8**

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif d'électricité appliqué pour la location des gîtes, à Napt.

Il propose de facturer le kWh à 0.13 €.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que dans le gîte N° G9, l'eau est actuellement facturée chaque mois selon un tarif qui ne correspond plus au tarif de l'eau instauré par la commune et la communauté de communes Haut-Bugey ; il propose d'instaurer une facturation chaque semestre aux tarifs en vigueur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCEPTE** de facturer aux locataires des gîtes, l'électricité au tarif de 0.13 € le Kwh,

**ACCEPTE** la mise en place d'une facturation semestrielle de l'eau, dans le gîte G9, aux tarifs votés par le conseil municipal, et la communauté de communes Haut-Bugey,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Séance levée à 23h50